

Québec, le 17 novembre 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 4 octobre dernier, le député de Borduas, M. Simon Jolin-Barrette, déposait une pétition à l'Assemblée nationale en matière d'adoption énonçant ce qui suit:

« Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec d'agir rapidement dans ce dossier et de faire en sorte que les personnes directement concernées par l'adoption, d'hier, d'aujourd'hui et de demain, soient traitées équitablement. Nous demandons des modifications des lois actuelles, afin de permettre la divulgation des informations nominatives contenues aux dossiers et de mettre en place un processus administratif confirmant à une personne son statut d'adopté, si tel est le cas. »

Comme vous le savez, le projet de loi n° 113, Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et de communication de renseignements, a été présenté à l'Assemblée nationale le 6 octobre 2016. Ce projet de loi propose de modifier principalement le Code civil et la Loi sur la protection de la jeunesse en y introduisant, entre autres, des changements au régime de l'adoption et à celui de la confidentialité des dossiers d'adoption.

En réponse à l'intervention réclamée par les pétitionnaires, il y a lieu de mentionner que le dossier de la mise à jour des règles en matière d'adoption constitue un dossier prioritaire de notre gouvernement, comme en témoignent la présentation du projet de loi n° 113 en octobre dernier ainsi que l'annonce toute récente des consultations particulières et auditions publiques sur ce projet de loi, lesquelles débiteront le 22 novembre prochain.

De plus, mentionnons que ce projet de loi propose, hormis dans les cas d'adoption coutumière autochtone et d'adoption internationale qui ont leurs propres règles, de nouvelles règles quant à la communication de renseignements relatifs à l'adoption, lesquelles seraient modulées pour permettre d'atteindre un équilibre entre le pacte social antérieur prévoyant le secret et le besoin des personnes de connaître leurs origines ou de savoir ce qu'il est advenu de leur enfant.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre de la Justice et
Procureure générale

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'S' followed by a horizontal line extending to the right.

STÉPHANIE VALLÉE